

ARRETE N° 2023-147

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police 6-1 - Police municipale

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;
- Le code de la santé publique et ses articles L.3334-1, L.3334-2 et L.3334-5 ;
- La demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire formulée le 19 avril 2023 par l'Association Camion Normand Radio Commandé 76 représentée par M. BODESCOT Alain, pour une exposition et animation le 1er et 2 juillet 2023 à la salle Cerdan au Complexe sportif Ostermeyer de 10h00 à 18h00.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : L'Association Camion Normand Radio Commandé 76 est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^eme catégorie les 1^{er} et 2 juillet 2023 pour une exposition et animation de 10h00 à 18h00 à la salle Cerdan au Complexe Ostermeyer à Cléon.

ARTICLE 2^eme : Le débit de boissons sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 17 février 2005.

ARTICLE 3^eme : Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le troisième groupe tel que le définit l'article L.3321-1 du code des débits de boissons, c'est-à-dire les boissons non alcooliques et les boissons fermentées non distillées, à savoir : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels, crèmes de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool.

ARTICLE 4^eme : Le présent arrêté sera publié au sein du registre des arrêtés de la ville et publié au tableau d'affichage.

ARTICLE 5^eme : Madame La Directrice Générale des Services, Monsieur Le Commissaire de Police d'Elbeuf sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cléon, le 27 juin 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon
Rue de l'Eglise – 76410 Cléon
Tél : 02 32 96 25 40
www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire.

Date de transmission de l'acte : 29/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 29/06/2023

Numéro de l'acte : 2023-147 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230627-2023-147-AR

Date de décision : 27/06/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale